Réflexions morales et politiques

d'un Citoyen de Marseille, sur les affaires présentes.

1789


Vitam impendere Vero
Ex libris O. Borelli

1789.

RÉFLEXIONS

MORALES ET POLITIQUES,

d'un Citoyen de Marſeille, ſur les affaires préſentes.

Libertas cogitandi, libertas loquendi, libertas ſcribendi.

Liberté de penſer, de parler & d'écrire,

En peu de mots, c'eſt beaucoup dire.



1789.



RÉFLEXIONS

MORALES ET POLITIQUES,

d'un Citoyen de Marſeille (1) *ſur les affa-res préſentes.*

DANS un ſiècle moins éclairé, l'homme n'oſoit, ſans terreur & ſans ſcrupule, ſe livrer à des idées que la ſaine raiſon lui dictoit; la crainte le forçoit à garder le ſilence, & s'il venoit à le rompre, pour diſſuader ſes ſemblables ſur le compte de ceux dont le fanatiſme outré avoit intérêt à le plonger dans les ténèbres, il étoit rigoureuſement puni, & plus ſévèrement encore, ſi ſa plume traçoit, par les élans de ſon génie, les noirceurs, les intrigues, les cabales, la cupidité, les ruſes & la perfidie de

(1) Membre zélé du Tiers-État.

ces êtres établis pour maintenir l'ordre, & qui en étoient au contraire eux-mêmes (je ne parle pas en général) les perturbateurs, & le fléau le plus terrible de l'humanité.

Ce temps n'eſt plus : un Roi juſte, bon, généreux & compatiſſant, digne Père d'un Peuple ſoumis, va raſſembler ſes enfans, les écouter & ſoulager leurs maux. Dieu puiſſant ! conſervez-nous ſes jours précieux ; veillez ſur ceux de l'Ange tutélaire qui le ſeconde dans ſes vues vertueuſes & bienfaiſantes.

Perdons un ſouvenir funeſte,
Profitons du jour qui nous luit ;
Le maſque tombe, le vrai reſte,
Le menſonge s'évanouit.

A l'appui de cette vérité, & d'après ces principes, établiſſons les trois colonnes qui doivent ſoutenir l'Édifice de l'État : la Nobleſſe, le Clergé & le Tiers, (les forces réunies de celui-ci devant être conſidérées comme un appui inébranlable.) La Nobleſſe (1), pour occuper, avec dignité

(1) Je parle de celle qui n'eſt point étayée ſur de vains titres, mais ſur des ſentimens vertueux.

& capacité , les premières Charges ; le Clergé, pour donner l'exemple de toutes les vertus , nous porter au bien , moins par une éloquence factice , que par leur pratique & par un esprit de conciliation toujours désintéressé , fervent & charitable envers les pauvres , sur qui leur superflu doit réjaillir , ne devant être que les dispensateurs des biens qui leur sont confiés à ces seules conditions ; le Tiers-État , pour faire fleurir le Royaume par l'Agriculture , le Commerce , les Sciences & les Arts , & pour accroître , par tous ces moyens, la puissance d'un Prince qu'il adore , & la splendeur de la Nation.

Tous ces objets ne peuvent que rendre le Royaume florissant. La France , par son sol & son industrie , a des ressources immenses ; mais si l'orgueil , l'appât des richesses & l'indépendance s'emparent de nos cœurs, qui doivent se montrer toujours fermes & patriotiques , tout est bouleversé & tend à sa ruine.

Naissance , Rang , Dignité & fortune , vous n'êtes que des fanthômes , si le cœur est perverti.

La Nobleſſe eſt un effet du haſard & perd tout ſon luſtre ſans la vertu & une déférence entière à concourir aux beſoins de l'État ; la dignité des charges & des emplois honorables perd toute ſa conſiſtance ſi elle s'y refuſe , & la fortune doit s'y prêter volontairement , ou bien ſes favoris ſeront ſuſpectés d'infidélité pour l'acquérir.

Nous ſommes tous frères , Citoyens & Français ; ſi quelqu'un de nous s'écarte de ces ſages maximes , il n'eſt plus digne d'en porter le nom.

Pénétrés au contraire de la vérité conſtante que tout homme , ſans diſtinction de rang & de qualité , contracte en naiſſant l'obligation ſtricte d'être utile , autant qu'il eſt en ſon pouvoir , à ſes ſemblables & à l'État , en raiſon du plus ou moins de ſa fortune ou des facultés intellectuelles que la Divine Providence lui a départi ; judicieux Députés ! portez aux États-Généraux, d'après les intentions de notre ſage Monarque , cette probité , ce dicernement ſi néceſſaires pour opérer le bien ; acquittez-vous ,

avec zèle, des devoirs que vous impoſe le glorieux titre de Repréſentans de la Nation ; ne conſultez, dans votre conduite & votre geſtion, en préſentant aux pieds du Trône nos Doléances & nos vœux, que l'intérêt général ; gardez-vous de vous laiſſer ſéduire par un intérêt perſonnel & particulier, qui vous dégraderoit & vous rendroit indignes de notre confiance ; n'imitez pas l'exemple frappant (dodieuſe mémoire) qui eſt encore ſous vos yeux, de ces égoïſtes qui, au mépris de toutes les conſidérations humaines, ont porté la témérité juſqu'à trahir leurs Concitoyens. Que ce ſoit par méchanceté, incapacité ou ignorance, cela n'eſt pas moins un crime dont vous ne vous ſouillerez pas. Nous connoiſſons vos bonnes intentions pour le bien général : qu'elles ſoient dirigées par celles d'un Roi pour ſon peuple ; qu'il ſoit votre modèle, & vous ne pourrez vous égarer. Que ſi quelqu'un de vous craint de ne pouvoir remplir ſa tâche honorable, je ne dis pas par le manque de patriotiſme, car il eſt inné en vous,

il vous a été tranſmis avec le ſang de vos pères, mais par la crainte de manquer d'une fermeté héroïque à ſoutenir nos droits & nos privilèges dans l'auguſte Aſſemblée, dès lors abſtenez-vous. Mais, non: je crois déja ſentir l'impulſion de votre cœur vertueux qui s'agite, & dont les nobles tranſports nous ſeront favorables. D'ailleurs vous n'aurez qu'à ſuivre de point en point la marche qui vous eſt tracée dans les Cahiers inſtructifs de nos Doléances, qui ſont votre lumière & votre guide, & deſquels vous ne ſauriez vous écarter ſans rendre nuls votre miſſion & nos pouvoirs.

Il eſt tant de points eſſentiels à diſcuter & à réſoudre dans l'Aſſemblée reſpectable des États-Généraux, qu'il ſeroit trop long & hors de toute poſſibilité de les prévoir tous & de pouvoir les tracer dans ce court abrégé de mes réflexions patriotiques : pluſieurs de mes Concitoyens y ont d'ailleurs déja pourvu en partie.

Par exemple ;

Si d'un vice national,

Nous voulons abréger le terme ;

Pour en déveloper & détruire le germe ;
Recourons à l'Abbé Raynal.

Quel autre mieux que lui peut y parvenir ? Il a cependant des antagoniſtes, je le ſais ; mais qui n'en a pas ? Leur nombre néanmoins eſt bien petit eu égard à celui de ſes partiſans, bons Citoyens, vrais patriotes, ſachant aprécier le mérite & les talens de cet homme illuſtre : auſſi eût-il preſque tous les ſuffrages à l'Aſſemblée du Tiers-État, où il fut nommé un des Électeurs des Députés aux États-Généraux. Je me fais une gloire d'y avoir concouru, & d'avoir été avec pluſieurs autres Concitoyens, au ſortir de l'Aſſemblée, nous féliciter avec lui de ce digne choix, & lui préſenter nos hommages, qu'il a accueillis, avec cette modeſtie & cette aménité qui lui ſont ſi naturelles.

Je vais ſeulement me borner à quelques uns des principaux chefs qui me paroiſſent s'offrir eux-mêmes les premiers pour la gloire & le bonheur de l'État.

1°. *L'Agriculture.*

Cet Art, le plus ancien, le plus noble

de tous (1) & le plus utile, puiſque nous lui devons notre ſubſiſtauce, doit être encouragé. Je m'étois propoſé de préſenter un plan à cet égard: il y étoit d'abord queſtion, vu le manque de bras pour cultiver nos champs, de ſoumettre un ou deux des enfans des Payſans & Laboureurs, ſuivant leur famille, plus ou moins nombreuſe, à ſuivre l'état de leur Père, avec déſenſe expreſſe de quitter ſa charrue & ſes foyers; mais enviſageant que l'homme eſt né libre, ce ſeroit une injuſtice de le ſoumettre par des entraves. Il ſeroit plus juſte, au contraire, de le porter à préférer ſon état, par des prérogatives, des immunités, des privilèges, des honneurs même, qui y ſeroient attachés, & qui puſſent lui donner une aiſance & une certaine conſiſtance; car il eſt inhumain de ſouffrir que ceux qui nous nourriſſent, éprouvent des beſoins cruels, & il eſt injuſte d'avilir

---

(1) Tout le monde ſait que les Romains, dans leur ſplendeur, quittoient la Charrue pour prendre les armes & le commandement des Armées.

cette claſſe qui, allégée du poids de ſa miſère, bénira ſon Roi, ſa main bienfaitrice, & ſe fera, dès lors, un devoir de la ſoumiſſion & de la dépendance.

2°. *Les Arts & Métiers.*

Ceux qui voudront exercer les Arts & Métiers quelconques, délivrés de l'obligation d'acheter des maîtriſes & offices, ou d'en payer l'intérêt ſur leur valeur fixée, n'entendant cependant les diſpenſer de fournir leurs chefs d'œuvre, pour obtenir, après pluſieurs épreuves d'un examen ſcrupuleux, par des Maîtres prépoſés par la Police, leur Maîtriſe gratis, & ſans aucun frais. Chaque État néanmoins feroit toujours Corps comme ci-devant, pour le maintien du bon ordre & obvier aux abus.

3°. *Un nouveau Code des Lois.*

Le Code des Lois, tant Civiles que Criminelles, créé de nouveau, d'après les lumières des meilleurs Juriſconſultes, qui ſe feroient un devoir de les manifeſter dans la partie étendue de la Juriſprudence, tendant à abréger les procédures, les délais & la forme, qui ne doit plus l'emporter ſur le fond, au préjudice du

bon droit ; modérer les peines afflictives ; fournir aux accusés tous les moyens de se défendre ; n'infliger la peine de mort qu'aux meurtriers ; détruire le préjugé honteux qui attaque les parens du Criminel, & ne point les distinguer de la classe des Citoyens vertueux s'il le sont eux-mêmes; déterminer un court delai pour le Jugement de toutes les affaires quelconques, moderer les épices, &, par un nouveau tarif, réduire les frais ruineux des procès ; donner au pauvre le moyen d'obtenir une prompte justice, & obvier à ce que la mauvaise foi n'opprime plus le foible indigent.

4°. *Le remboursement des Charges.*

Plusieurs Provinces ont déjà fait l'offre de rembourser toutes les Charges de Magistrature : les autres suivront leur exemple ; & ces mêmes Charges ne seront plus vénales, mais amovibles & accordées aux Citoyens vertueux, éclairés & exempts de tout reproche : la moindre tache devant les en exclure. Il est essentiel d'obvier à ce qu'ils soient d'un âge mur, ayant une longue expérience des affaires, & parfaitement versés dans la connoissance des Lois.

5°. *La liberté de la presse.*

C'est un avantage dont nous commençons à recueillir le fruit précoce, & dont on ne connoîtra tout le prix que par la succession des temps. La nature humaine nous donne en nous créant, du moins à la plupart, des parens nobles ou riches, ou nous dédommage par les facultés de l'esprit, qui, cultivé, produit des hommes illustres. Si la Noblesse & la fortune sont loin de nous, la vertu peut nous en rapprocher, & nous tenir lieu de l'une & de l'autre. Un génie heureux ne leur cédera jamais : il instruit & éclaire ses contemporains ; & la liberté d'écrire devient alors inappréciable par le bien qui doit nécessairement en résulter.

6°. *Touchant le Clergé.*

Le Clergé est redevable à l'État de tout ce qu'il possède ; & puisqu'il doit suivre la morale de l'Évangile, il sera édifiant de lui voir mépriser les richesses. L'État se chargera de ses revenus ; néanmoins il devra lui en assigner au moins un tiers en sus de ce qui lui sera indispensablement nécessaire dans une honnête aisance, en aug-

mentant proportionnellement les Curés & les Vicaires qui souffrent, n'étant pas juste que les uns aient tout & que les autres soient réduits à une trop grande médiocrité, pour ne pas dire à l'indigence ; mais que toutefois, dans aucun cas, le casuel ne soit plus accordé ; la parole de Dieu & tous les actes de Religion devant être des dons purement gratuits.

7°. *Touchant les Religieux de tout Ordre.*

Qu'aucun Religieux ne puisse faire ses derniers vœux qu'à l'âge de 40 ans, & les Religieuses à 30. Il conviendroit d'assigner aux premiers, qui n'ont point charge d'ames, des occupations utiles pour épurer leur piété ; & quant à leurs revenus, il seroit à propos de suivre le même plan donné dans l'article précédent concernant le Clergé.

8°. *La diminution du prix des denrées de première nécessité.*

L'objet de la diminution du prix des denrées est des plus importans, puisqu'il touche la partie la plus nombreuse des Citoyens, le Peuple. Le pain devroit se vendre à 2 s. 6 d. la livre; la viande, de 6 à 7 s.

le vin & les légumes, à proportion. Ce que la Ville percevra de moins de droit sur ces denrées, sera amplement rempli par les impôts dont l'article suivant fera mention. Le mercenaire doit en être dispensé; & cependant il est prouvé que, par la cherté excessive des commestibes, le pauvre en paie le plus, sans pouvoir en aucune façon s'en dédommager, comme le possédant-bien qui le retrouve sur le prix de ses productions.

9°. *Les impôts.*

Tous les Citoyens doivent concourir aux charges de l'État, & chaque individu proportionellement à ce qu'il possède. L'impôt territorial est le plus juste, mais il faut, de nécessité absolue, que tous les Possédans-biens, sans exception de rang ni qualité contribuent, & participent à l'avantage glorieux de se montrer patriotes en acquittant les dettes de l'État, fournissant à ses besoins & aux dépenses imprévues d'une guerre, &c.... Il y auroit encore mille objets de luxe qui pourroient supporter une imposition sans injustice; & tous ces fonds réunis & sagement administrés deviendroient plus que suffisans.

10°. *Enfin, faciliter le Commerce.*

N'impoſer qu'un ſeul & même droit d'entrée & de ſortie du Royaume ſur les marchandiſes qui peuvent le ſupporter. Un ſeul Bureau ſur chaque frontière ſuffira pour la déclaration & perception, ſans multiplier à l'infini tant de prépoſés à la Régie, qui amoindriſſent toujours le produit, outre les vexations. Par ces épargnes & cette économie, que d'entraves dont le Commerce & tous les Citoyens peuvent être délivrés !

J'ai rapidement parcouru les divers objets qui ſeront agités ſans doute aux Etats-Généraux : il en eſt une infinité d'autres que la circonſtance amènera. Il ne me reſte plus qu'à former des vœux pour leur réuſſite, pour le bien général & la proſpérité de l'Etat. On doit tout eſpérer d'un Monarque vertueux & magnanime : ſous ſon Règne floriſſant, nous verrons renaître l'âge d'or, & nos derniers neveux porteront aux ſiècles les plus reculés, le ſouvenir de l'époque la plus mémorable, & de notre hommage pour le plus juſte & le meilleur des Rois.